



DECLARATION D'ABSENCE A LA CANTINE SCOLAIRE

Je, Nous soussigné(e)(s).....

Déclare sur l'honneur que :

Mon enfant..... en classe de.....où

Mes enfants :

1^{er}en classe de.....

2^{ème}en classe de.....

3^{ème}en classe de.....

Sera (seront) absent à la cantine du..... au

Pour servir et valoir ce que de droit

Koumac, le

Vu pour légalisation de la signature

Tuteur ou responsable légal

Rappel : Règlement intérieur des cantines scolaires – Commune de Koumac

Article 4 : Les devoirs des parents

En cas de retard ou d'absence de l'enfant à l'école, les parents doivent en averti le directeur de l'école avant 08h30, pour la commande de repas.

Dans le cas où l'enfant ne mange pas à la cantine et qu'il doit quitter l'établissement avec ses parents, ces derniers doivent avertir le directeur de l'école, avant 08H30, pour ne pas commander son repas, et pour en informer le personnel encadrant de la cantine.

Mais dans tous les cas, merci de prévenir aussi le secrétariat de la Caisse des écoles par mail à cde@mairie-koumac.nc.

Le document est téléchargeable sur notre site Facebook « Caisse des écoles de Koumac » ou par demande par mail cde@mairie-koumac.nc vous pouvez aussi nous écrire sur papier libre à remettre au directeur de l'école concerné.